

1. Identification de la substance ou du produit et de l'entreprise

1.1 Nom du produit: Cypermethrin

Formulation: EC, concentré émulsifiable

1.2 Utilisation identifiée: Produit phytosanitaire, insecticide.

1.3 Identification de l'entreprise:

SINTAGRO AG

Chasseralstrasse 1-3

4900 Langenthal

Tél.: 062 398 57 57 FAX: 062 398 57 55

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence:

Centre Suisse d'information sur les intoxications CH- 8032 Zürich: Tél.: 145

2. Identifications des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement 1272/2008/CE [CLP]

Acute Tox. 4, H302

Acute Tox. 4, H332

STOT SE 3, H335

Aquatic Acute 1, H400

Aquatic Chronic 1, H410

2.2 Etiquetage

Etiquetage conformément au règlement 1272/2008/CE [CLP]

Pictogrammes [CLP] :



GHS05



GHS07



GHS08



GHS09

Mention d'avertissement : Danger
[CLP]

Ingredients dangereux : Cyperméthrine, calcium dodecylbenzenesulfonate, xylène

Mentions de danger [CLP] : H312 Nocif par contact cutané.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H332 Nocif par inhalation.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH 401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.Conseils de prudence (CLP) : P102 Tenir hors de portée des enfants.
P234 Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/.../en cas de malaise.
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau / au savon.
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
 P332+313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
 P305+351+338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P362+364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
 P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
 P501 Éliminer le contenu/récipient conformément au règlement.

Phrases EUH : EUH 401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

2.3 Autres dangers

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

3. Informations sur les composants

Nom	No. CAS No. EC EC Index No.	%	Classification selon EC No. 1272/2008 [CLP]
Xylène	1330-20-7 215-535-7 601-022-009	80-90%	Flam. Liq.3 H226 Acute Tox. 4 (Inhal.) H332 Acute Tox. 4 (Dermal) H312 Skin Irrit.2 H315
Cyperméthrine cis/trans +/- 40/60	52315-07-8 257-842-9 607-421-00-4	10.87%	Acute Tox. 4 (Inhal.) H332 Acute Tox. 4 (oral) H302 STOT SE 3 H335 Aquatic Acute 1 H400 Aquatic Chronic 1 H410
Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., calcium salts	932-231-6	1-5%	Skin Irrit. 2 H315 Eye dam 1 H318 Aquatic Chronic 3 H412
2-ethylhexan-1-ol	104-76-7 203-234-3	1-5%	Aquatic Acute 4 H332 (Inhalation: dust, mist) Skin Irrit. 2 H315 Eye Irrit. 2 H319 STOT SE 3 H335
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-tris(1- phenylethyl)phenyl- .omega.-hydroxy	99734-09-5	1-5%	Aquatic Chronic 3 H412

Termes des phrases H voir section 16

4. Premiers secours

Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit. Emmener la personne exposée à l'air frais. Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.

Après inhalation: Mener la victime à l'air frais, repos. Consulter immédiatement un médecin.

Contact avec la peau: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit. Rincer abondamment à l'eau et au savon. Consulter immédiatement un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Contact avec les yeux: Rincer abondamment à l'eau pendant 15 minutes. Porteurs de lentilles de contact: enlever si possible les lentilles de contact, puis rincer. Consulter immédiatement un médecin.

Après ingestion: Rincer la bouche à l'eau. Consulter le Centre Antipoison pour savoir si la prise de charbon de bois en suspension dans l'eau est indiquée. Appeler les services de secours, une hospitalisation est indiquée.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction appropriés: CO₂, poudre d'extinction, mousse, ou eau pulvérisée.
Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:
En cas d'incendie possibilité de formation de gaz toxiques: CO_x, NO_x

5.3 Conseils aux pompiers:
Équipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Se référer aux mesures de protection des points 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel. En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes. Éviter la dérive et de renverser le produit sans prendre toutes les précautions d'usage.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure). Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13. Assurer une aération suffisante.

7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

7.1 Manipulation
Assurer une ventilation suffisante, bien aéré.
Éviter le contact avec les yeux, les mains et les vêtements.
Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
Ne pas respirer les brouillards, vapeurs.
Pendant le travail ne pas manger, boire ou fumer.

7.2 Stockage
Tenir hors de portée des enfants.
Conserver dans l'emballage original, bien fermé, au sec, et dans un lieu frais et bien aéré.
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Tenir au frais. Protéger du gel.

8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle
Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

SINTAGRO AG FICHES DE DONNEES DE SCURITE

Selon 1907/2006/CE, Article 31 **Cypermethrin**

Substance	CAS-Nr.	valeurs-seuil	Indications analytiques / Remarques
Xylène	1330-20-7	VME 100 ml/m ³ (ppm) VME 100 mg/m ³ VLE 200 ml/m ³ (ppm) VLE 870 mg/m ³	INRS, NIOSH Die MAK für Benzol muss eingehalten werden.
2-Ethylhexanol	104-76-7	VME 20 ml/m ³ (ppm) VME 110 mg/m ³ VLE 20 ml/m ³ (ppm) VLE 110 mg/m ³	OSHA

Source: Valeurs limites d'exposition aux postes de travail (SUVA 2015)

Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1 Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.

8.2.2 Equipement de protection individuel:

Mesures générales de protection et d'hygiène: Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau. Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux. Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Conserver à part les vêtements de protection.

Protection respiratoire: En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant. Filtre à vapeurs organiques (EN 141 Typ A).

Protection des mains: Porter des gants nitrile avec le signe EN 374.

Protection des yeux: Lunettes de protection hermétiques selon EN 166

Protection de la peau et du corps: Vêtements de travail appropriés et résistantes aux produits chimiques. Porter des bottes résistantes aux produits chimiques.

9. Propriétés physico-chimiques

État d'agrégation:	liquide
Couleur:	jaune
Odeur:	de solvants aromatiques
pH (20°C):	4-6
Point d'éclair:	56°C
Pression de vapeur à 20 °C:	20-30 Pa (20°C)
Solubilité dans l'eau:	émulsifiable
Densité (20°C):	0.92 g/m ³

10. Stabilité du produit et réactivité

10.1 Circonstances à éviter

Stable en conditions normales de température et pression.

10.2 Matières à éviter

Aluminium, fer, acier.

10.3 Produits de décomposition dangereux

En contact avec l'aluminium, l'hydrogène inflammable se peut être formé. A température élevée le produit peut dissocier et former le gaz toxique.

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques:

Toxicité aiguë: Cypermethrin cis/trans +/- 40/60 (CAS 52315-07-8):

Oral DL₅₀: 287 mg/kgDermal DL₅₀: > 2'000 mg/kgInhalatif CL₅₀: rat 3,28 mg/l air

Effet primaire d'irritation:

de la peau: Provoque une irritation cutanée

des yeux: Provoque des lésions oculaires graves

Sensibilisation: Aucun effet de sensibilisation connu.

Mutagénicité sur les cellules germinales: non classifié

Cancérogénicité: non classifié

Toxicité pour la reproduction: non classifié

Autres indications (sur la toxicologie expérimentale): Irritant pour l'organe respiratoire.

Indications toxicologiques complémentaires: Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants: Irritant.

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité:

Toxicité aquatique Cypermethrin (CAS 52315-07-8):

CE₅₀ 48 h (daphnia magna): 0,0003 mg/lErC₅₀ 96 h (algues) > 0,1 mg/lCL₅₀ 96 h (truite arc-en-ciel): 0028 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles. ·

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles. ·

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles. ·

Effets écotoxiques: Remarque: Toxique chez les poissons. ·

Autres indications écologiques:

Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité. Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minimale dans le sous-sol. Dans les eaux, toxique pour les poissons et le plancton.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB ·

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

13. Considérations relatives à l'élimination

Code déchets: 02 01 08 déchets agrochimiques.

Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et déposés dans une décharge.

Les restes de produits phytosanitaires doivent être déposés dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits.

14. Informations relatives au transport**ADR/RID ADR/RID-GGVS/E**

Classe:	6.1
Code de danger:	63
No ONU:	3351
Groupe d'emballage:	III
Étiquettes :	6.1 (3)
Description des marchandises:	PYRÉTHROÏDE PESTICIDE, LIQUIDE, TOXIQUE, INFLAMMABLE, 6.1 (3), III, (D/E)
Quantités limitées :	5 L
Code de restriction concernant les tunnels:	(D/E)
Dangereux pour l'environnement:	Oui

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Numéro de l'homologation: W-4343

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

SPe8 Dangereux pour les abeilles.

Il est interdit de réutiliser l'emballage du produit.

Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16. Autres informations

Cette fiche de données de sécurité a été rédigée avec la plus grande attention. Nous ne pouvons cependant pas être tenus pour responsables pour des dégâts résultant de la moindre faute du présent texte.

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H330 Mortel par inhalation.

H331 Toxique par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Contact:

SINTAGRO AG

Chasseralstrasse 1-3

CH-4900 Langenthal

Tel: 062 398 57 57

FAX: 062 398 57 55

sintagro@sintagro.ch